

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo**, tenue le 8 janvier 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Jean-Marie Lachapelle	Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière	Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.01.1

**Ouverture de la séance ordinaire du 8 janvier 2013**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.01.2

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2013**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 8 janvier 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 4 et 18 décembre 2012.
5. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 5.1 Adoption des comptes à payer depuis le 15 décembre 2012.
  - 5.2 Facture de Cimtech.
  - 5.3 Facture Droit de retrait de la vente pour taxes.
  - 5.4 Annulation des soldes résiduaire.
  - 5.5 Décompte progressif – Champignonnière.
  - 5.6 Subvention aux organismes.
  - 5.7 Demande de paiement – Tecosol.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.  
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

6. VARIA
7. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 janvier 2013.
8. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 5 février 2013 À 19 HEURES.

**Adopté**

**13.1.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. (Aucune intervention.)

**13.1.4 Adoption des procès-verbaux des 4 et 18 décembre 2012**

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter les procès-verbaux des 4 et 18 décembre 2012 tels que présentés.

**13.1.5 Finances et administration**

**13.01.5.1 Finances et administration – Adoption des comptes à payer depuis le 15 décembre 2012.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, depuis le 15 décembre 2012;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer depuis le 15 décembre 2012 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

**13.01.5.2 Finances et administration – Cimtech Inc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de sauvegarde externe avec la firme Cimtech Inc. lequel prend fin le 7 janvier 2013;

ATTENDU QUE Ledit contrat est renouvelable annuellement et que la Ville de Waterloo désire reconduire ce contrat pour l'année 2013.

En conséquence, il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo renouvelle le contrat de sauvegarde externe avec la firme Cimtech Inc. pour la période du 8 janvier 2013 au 7 janvier 2014 pour le montant de 1 148.60\$ taxes incluses;

Que la Ville autorise madame Suzanne Simard, Trésorière, à signer tous les documents à cet effet.

**Adopté**

**13.01.5.3**

**Finances et administration – Facture Droit de retrait de la vente pour taxes.**

ATTENDU QUE La Ville a exercé son droit de retrait de la vente pour taxes tenue le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE Durant les procédures, des frais ont été encourus, tant pour le maintien de l'édifice que pour les taxes inhérentes à sa possession;

ATTENDU QUE Ces frais s'élèvent à la somme de 7 196.76\$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo verse à Mme Linda Vecera et M. Alain Corbeil la somme de 7 196.76\$ en dédommagement des frais encourus pour le maintien de l'immeuble qu'ils avaient acquis pour les taxes, le 12 octobre 2011.

**Adopté**

**13.01.5.4**

**Finances et administration – Annulation de soldes résiduaire.**

ATTENDU QUE Ville de Waterloo a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' Une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' Il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE Le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' Il y a lieu, à cette fin de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- En remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;
- Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
- Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Waterloo informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de le part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» à l'annexe;

Que la Ville de Waterloo demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe, lesquels totalisent 2 424 801\$;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adopté**

**13.01.5.5**

**Finances et administration – Demande de paiement #2 – Champignonnaire.**

ATTENDU QUE Le 29 août 2012, M. Nicolas Rousseau de Les Consultants S.M. a remis au Directeur général de la Ville la première facture d'avancement des travaux pour le projet domiciliaire la Champignonnaire, au montant de 219 106.29\$ taxes incluses et que ce montant a été acquitté;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu une facture d'avancement des travaux au 13 décembre 2012, au montant total de 334 655.05\$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de 334 655.05\$ en paiement de la facture datée du 13 décembre 2012 signée par Nicolas Rousseau.

**Adopté**

**13.01.5.6**

**Finances et administration- Subventions aux organismes pour 2013.**

ATTENDU QU' Un comité de travail a été formé afin d'étudier les demandes de subventions déposées par les différents organismes locaux;

ATTENDU QUE Ledit comité a déposé ses recommandations.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo octroie des subventions aux organismes suivants:

ABVLW	5 000.00\$
Cadets de la marine de Waterloo	500.00\$
Centre d'action bénévole de Waterloo	3 931.00\$
Centre d'action locale de Waterloo (Québec enfant)	4 800.00\$
Club Optimiste de Waterloo	400.00\$
Café-Coop	200.00\$
La Maison des jeunes l'Exit	3 000.00\$
JIVA	500.00\$
Cercle des fermières	300.00\$
Musée de la pêche à la mouche	3 000.00\$
Peintres unis (Les)	1 150.00\$
Maison de la culture de Waterloo	12 000.00\$
Festival du film des Cantons de l'Est	2 789.00\$
Waterloo Rêve et réalité	1 500.00\$
Tournoi régionaux féminins hockey	1 500.00\$

Le tout pour un total de 40 570\$ en subventions aux organismes locaux.

**Adopté**

**13.01.5.7**

**Finances et administration – Demande de paiement – Tecosol Inc.**

ATTENDU QUE Le 1<sup>er</sup> mai 2012, le Conseil municipal a octroyé à la firme Tecosol Inc. le contrat de décontamination des sols et de l'aquifère du terrain du puits Taylor;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu de Tecosol, en date du 30 novembre 2012, la facture numéro 101194 au montant de 70.000\$ plus les taxes applicables à ce moment.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 30 novembre 2012 au montant de 70 000\$ plus les taxes applicables à ce moment.

**Adopté**

### **Communiqués et information du conseil**

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

### **Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

13.01.6

### **Varia**

13.01.7

### **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Paul-Éloi Dufresne, la séance ordinaire du 8 janvier 2013 est levée à 19H10.

13.01.7

### **Prochaine assemblée**

**Mardi, le 5 février 2013 à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier